



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 26 avril 2018 à 18 h 30

Réf. AM.IG – 219.2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le jeudi vingt-six Avril à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M. Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme KEHRIG COTTENÇON, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) – Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT LECUONA, M. DURANDEAU, M. GIANSAANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, Mme MOUNIOS ADURRIAGA, M. BOURROUILH PAREGE, M. FRUCHART, Mme VARELA, M. CAMBLONG, Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUSIA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. TRANCHE qui donne procuration à M. Jean-Michel GIANSAANTI, Mme VESGA SORONDO qui donne procuration à M. DIAS, Mme CAUBET LECUONA qui donne procuration à M. le Maire, Mme CEZA qui donne procuration à M. BOURROUILH PAREGE, M. TENA qui donne procuration à Mme KEHRIG COTTENÇON, M. BERRA qui donne procuration à Mme DUHART ETCHENAUSIA, Mme ZUBIETA qui donne procuration à Mme IRASSART ESTOMBA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2018

M. le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018 par Mme CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité –

M. LE MAIRE : avant d'aborder les questions à l'ordre du jour et dans son combat qui l'oppose à l'Education Nationale, la Fédération des Ikastola nous a transmis un communiqué, que je vous propose de lire :

"La situation actuelle est grave pour les ikastola de Seaska et nous avons besoin de votre soutien. Il y aura 230 élèves en plus à la rentrée de septembre 2018, soit au total 3 920 élèves, et aucun poste supplémentaire ne nous est octroyé.

Nous avons donc unilatéralement décidé de mettre un terme à la négociation conduisant à la reconduction de la convention triennale entre le Ministère de l'Education Nationale, la Fédération des ikastola SEASKA et l'Office Public de la Langue Basque.

Les conséquences de ce manque de poste seront les suivantes :

- 29 élèves par classe en primaire et, dans certains cas, jusqu'à 50 élèves,*
- dans les collèges, des classes de 36/38 à 47 élèves,*
- au lycée, jusqu'à 39 élèves par classe,*
- au collège Piarres Larzabal, nous aurons des effectifs de 33 à 36 élèves par classe.*

Dans ces conditions, plus de suivi personnalisé, plus de sous-groupe, plus aucune aide pour les élèves en difficultés. Le dispositif Ulysse sera lui aussi en surcharge. Cette situation est inadmissible.

Nous avons donc déclaré les ikastola en alerte rouge et décidé de nous mobiliser.

Nous appelons les responsables de l'Education Nationale de Pau, Bordeaux et Paris, à prendre leurs responsabilités et ce, sans délai.

Nous demandons aux élus locaux de nous apporter leur soutien et de participer avec nous à la mobilisation du 4 mai à Bayonne à 17 h.

Nous vous remercions d'avoir écouté notre message et nous vous remercions par avance de nous apporter votre soutien".

II – DÉLIBÉRATIONS

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO, Maire

051.2018 – DÉCISION DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

029.2018	Autoport – Centre d'Accueil – Bureau n° 3 – Convention d'Occupation – Association « Vivre Ensemble – Elgar Bizi »	/
030.2018	Signature d'une Convention de mise à disposition du local commercial n° 1 sis 19 rue de l'Église à Mme Patricia LOPES	/

Le conseil municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

052.2018 – COMMISSION "URBANISME, TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT" :
COMPOSITION

Les membres de la commission sont les suivants :

- Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON,
- Mme Isabelle POLA-LAKE,
- M. Iker ELIZALDE,
- M. Jean-Michel ARRUÁBARRENA,
- M. Paco DURANDEAU,
- Mme Claire LEGARDINIER,
- M. Jean DIAS,
- M. Peio BALANZATEGUI,
- M. Jean-Michel BERRA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

053.2018 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTÉ LE 2 JUILLET 2014

Les articles 2 et 13 du règlement intérieur adopté le 2 juillet 2014 sont modifiés de la manière suivante :

Article 2 - Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Elle est adressée aux conseillers municipaux :

- soit par courrier postal,
- soit par courrier électronique,
- soit par dépôt de pli au domicile des conseillers municipaux, à la condition que ceux-ci soient informés préalablement par téléphone de cette modalité de transmission de la convocation.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout Conseiller Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le délai de convocation est fixé à CINQ jours francs. Ce délai « franc » signifie qu'il commence à courir le lendemain du jour où la convocation est envoyée aux conseillers et n'expire que le lendemain du jour où les cinq jours sont passés. Tous les jours doivent être comptés, samedi, dimanche et jours fériés.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce définitivement sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 13 - Le budget communal est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal (DOB) dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (article L. 2312-1, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (ROB) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication (cf. article L. 2313-1 du CGCT).

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 pose de nouvelles règles relatives au rapport d'orientations budgétaires (ROB), lesquelles sont d'effet immédiat. Il en découle qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires (DOB), chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

M. POUYFAUCON : bonsoir. Nous trouvons très intéressant qu'on rappelle un peu la loi sur les délais. Généralement, vous les respectez, mis à part quelques petites erreurs, mais l'erreur est humaine. Assez régulièrement, vous respectez les délais d'envoi des ordres du jour des conseils municipaux. Par contre, là où vous êtes vraiment pile poil à chaque fois, quand on a un conseil municipal à 18 h, on reçoit les convocations la semaine d'avant à 18 h. A part si vous êtes vraiment dans l'urgence, ce serait bien qu'on puisse les avoir le matin plutôt que l'après-midi, notamment pour l'organisation par rapport au travail. En ce qui me concerne, j'ai 7 jours de prévenance pour changer mon emploi du temps. Donc, si vous n'êtes pas vraiment dans l'urgence, ce serait pratique pour nous de recevoir les dossiers dans la matinée.

M. LE MAIRE : j'entends la demande ; elle est acceptable. Si nous pouvons le faire, nous le ferons. Ce que vous devez noter mais cela ne vous aura pas échappé, c'est que nous avons obligation de faire un Conseil Municipal au minimum tous les trimestres. Certaines villes se contentent de faire 4 réunions ou 5 dans l'année ; nous en faisons 11 en général, depuis plusieurs années, quels que soient les exécutifs qui se sont succédés. Cela veut dire de la part de nos services, beaucoup de travail, tous les mois, pour collecter les demandes de délibérations qu'il peut y avoir, soit auprès des finances, soit aux services administratifs ou aux services techniques et de remettre tout cela en forme. C'est vrai, tu l'as bien dit, nous sommes toujours "short" sur les délais, mais c'est l'une des raisons. M. le Directeur nous entend, les collaboratrices sont là aussi et nous serons là pour le rappeler : si on peut gagner la demi-journée qui peut vous convenir, nous le ferons.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je pense que la date peut être connue bien avant ; le dossier te sera envoyé de la même façon, mais la date peut être communiquée avant.

M. POUYFAUCON : mais il nous faut la connaître de manière officielle, si au travail on nous demande la convocation, par exemple, pour pouvoir changer l'emploi du temps.

En ce qui concerne le délai pour les délibérations d'urgence, le jour franc est vraiment appréciable, pour que l'on ait au moins ce jour-là pour travailler le dossier. Les délibérations doivent vraiment avoir un caractère d'urgence parce que c'est vrai que, des fois, de notre côté, on s'est un peu questionnés sur le réel caractère d'urgence. Après, c'est peut être un mauvais point de vue de notre part.

M. LE MAIRE : non, c'est une appréciation. Voyez, aujourd'hui, nous avons fait intervenir les organisations syndicales. Cette formule leur convenait. S'il y avait eu une décision importante à prendre, comme ils l'ont dit concernant la gare d'Hendaye, je pense que vous auriez été d'accord pour délibérer.

M. GIANANTI : Peio, je voudrais juste rappeler que les dates des conseils municipaux sont indiquées sur le site de la ville d'Hendaye suffisamment à l'avance, pas seulement une semaine mais parfois 15 jours ou 3 semaines avant. Si cela peut t'arranger au niveau de ton organisation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORTS DE M. Richard IRAZUSTA

054.2018 – APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PLAN DE PRÉVENTION

Les élus approuvent le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

055.2018 – TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2018 – N° 1

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, il vous est proposé de créer :

A compter du 1^{er} juillet 2018 :

Filière Administrative :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'attaché territorial,
- 1 poste d'attaché hors classe.

Filière Animation :

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière Police :

- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet.

Filière Sanitaire et Sociale :

- 4 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière Technique :

- 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h par semaine),
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 2 postes de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur hors classe à temps complet.

Et de fermer :

A compter du 1^{er} juillet 2018 :

Filière Administrative :

- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'attaché principal à temps complet.

Filière Animation :

- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- 1 poste d'animateur à temps complet.

Filière Police :

- 1 poste de gardien brigadier à temps complet.

Filière Sanitaire et Sociale :

- 4 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière Technique :

- 4 postes d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (30 h par semaine),
- 2 postes de technicien territorial à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur principal.

M. IRAZUSTA : je peux vous préciser, vous l'avez bien compris, qu'il s'agit d'avancements de grade et de fermetures des postes correspondants avec des nominations. Les postes ne correspondent pas forcément entre les créations et les fermetures. Je ne vais pas refaire une démonstration que j'ai déjà faite parce qu'il y a des postes qui sont vacants pour lesquels des recrutements vont être mis en place, mais les postes ne sont pas fermés. Voilà pour les précisions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

056.2018 – SAISON TOURISTIQUE 2018 – CRÉATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS

Il est proposé de créer les postes suivants :

● **SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU DOMAINE D'ABBADIA :**

- 1 emploi d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 juillet,
- 1 emploi d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 août, rémunérés sur la base de l'indice brut 347 de la Fonction Publique,

● **ACCUEIL MAISON BASQUE ASPOROTSTTIPI – ABBADIA :**

- 2 emplois d'agent saisonnier, à temps non complet pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre, rémunérés sur la base de l'indice brut 347 de la Fonction Publique, au prorata du temps de travail effectué,

● **PÔLE CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

- 3 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 30 juin,
- 18 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 juillet,
- 18 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 août,
- 3 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 30 septembre, rémunérés sur la base de l'indice brut 347 de la Fonction Publique,

● **PÔLE ATELIERS MUNICIPAUX :**

Logistique fêtes et cérémonies :

- 2 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 30 juin,

- **2 emplois** d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 juillet,
- **2 emplois** d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 août,
- **2 emplois** d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 30 septembre,

rémunérés sur la base de l'indice brut 347 de la Fonction Publique,

- **HANDI-PLAGE :**

- **4 emplois** d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août,
chargés de l'accueil des personnes handicapées fréquentant l'équipement « HANDI-PLAGE »,

rémunérés sur la base de l'indice brut 347 de la Fonction Publique,

- **MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE :**

- **1 emploi** d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 juillet,
- **1 emploi** d'agent saisonnier à temps complet pour la période du 1^{er} au 31 août,

rémunérés sur la base de l'indice brut 347 de la Fonction Publique,

- **MENDI-ZOLAN :**

- **1 emploi** d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 juillet,
- **1 emploi** d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 août,

rémunérés sur la base de l'indice brut 347 de la Fonction Publique,

- **SERVICE ANIMATION JEUNESSE :**

- **22 emplois** d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 juillet,
- **4 emplois** d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1^{er} au 31 août,

rémunérés sur la base de l'indice brut 347 de la Fonction Publique,

M. IRAZUSTA : la délibération n'est pas comparable parce qu'elle n'est pas totalement identique à celle de l'année précédente, pour des raisons de réorganisation de service. Il y a des appellations qui apparaissent dans la présente délibération, qui n'existaient pas dans l'organisation des services précédemment. On a rajouté dans la même délibération, le service Animation Jeunesse. En nombre d'équivalents temps plein, le total est passé de 70 à 68,5.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

057.2018 – SAISON TOURISTIQUE 2018 – CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE

Il est nécessaire de créer un emploi temporaire dans le cadre de la régie des fêtes, à raison de 20 h de travail par semaine du 27 avril au 31 août 2018, rémunéré à l'indice brut 347.

M. IRAZUSTA : cette délibération est identique à celle que l'on propose tous les ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORT DE Mme Isabelle POLA LAKE

058.2018 – RÉTROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION AU NOUVEAU CIMETIÈRE

l'assemblée accepte la rétrocession de la concession DE BIASI située au nouveau cimetière, aux conditions habituelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORT DE M. Jean Michel ARRUABARRENA

059.2018 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE SAINT VINCENT

Une subvention exceptionnelle de 450 € est allouée à l'association sportive du Collège Saint Vincent afin de participer aux charges générées par le déplacement de l'équipe des minimes garçons qui est qualifiée pour le tournoi final qui aura lieu à Evry du 14 au 17 mai prochain.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORTS DE M. Jean Michel GIANANTI

060.2018 – DÉCLARATION PRÉALABLE ET ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO D'ENREGISTREMENT POUR LES LOCATIONS DE COURTE DURÉE

Il est décidé de soumettre à déclaration préalable, à compter du 1^{er} juillet 2018, toute location de courte durée d'un local meublé pour une clientèle de passage. Un numéro d'enregistrement sera délivré au propriétaire proposant le logement à la location, lequel devra figurer dans les annonces de location et les plateformes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

061.2018 – HENDAYE TOURISME ET COMMERCE – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'assemblée prend connaissance du compte rendu d'activité et du compte administratif 2017 de l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce.

Le Compte Administratif pour l'exercice 2017 est arrêté avec 1.565.761 € de dépenses d'exploitation et 66.871 € de dépenses d'investissement.

Les charges du personnel se stabilisent à 56 % du budget.

Les recettes d'exploitation atteignent 1.598.766 € et les recettes d'investissement 101.111 €.

Il est à noter la progression sensible, au cours des 4 dernières années, de l'autofinancement de l'EPIC. Les recettes propres augmentent de 600.000 € à 900.000 € et la taxe de séjour suite cette même tendance avec une évolution de 30.%.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORTS DE Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

062.2018 – ANCIEN BÂTIMENT DES HALLES – PROJET DE RÉHABILITATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment des Halles, il est décidé de solliciter de l'Etat, de la Région et du Département les subventions les plus élevées possibles pour financer les études et travaux qui ont été estimés à 2 465 000 € HT. L'échéancier prévoit un dépôt de permis de construire durant l'été 2018 et un engagement des travaux en janvier 2019.

M. POUYFAUCON : bien évidemment, nous sommes d'accord pour demander des financements afin de dynamiser le centre-ville d'Hendaye. Cependant, je vais râler, ce n'est pas pour le plaisir de râler, mais c'est parce que je suis vraiment déçu par la gestion de ce projet.

On nous demande de voter pour demander l'argent du contribuable pour un projet dont on ne connaît rien du tout. Sur la délibération, nous avons 2 ou 3 indications, mais on ne va pas se satisfaire de cela.

Pour rappel, nous avons eu une seule plénière pour discuter de ce projet qui va être sûrement le projet ou un des projets le plus onéreux du mandat. C'est 3 M€, c'était 2.5 M€, mais je pense que ce sera plus de toute façon. Je trouve que la moindre des choses pour un projet à ce prix-là, aurait été de faire un peu plus de réunions avec les élus. On fait bien une réunion publique pour le PLU, on aurait pu aussi en faire une pour ce projet-là.

Lors de cette réunion, j'avais pointé du doigt l'incohérence de ce projet qui, pour moi et pour d'autres personnes dans la salle, des techniciens et des élus de la majorité également. On nous avait dit que le projet serait peut-être retoqué et qu'on nous en reparlerait. On n'a toujours pas de nouvelles informations sur ce projet qui a été retoqué ou pas, je ne sais pas. En attendant, je vois les dates de mise en place, du dépôt de permis de construire à l'été 2018, donc j'imagine quand même que vous avez une idée de ce qui va être mis en place.

Je le rappelle : pour moi, ce projet a été fait sans concertation. On nous avait proposé pour ce prix-là, une salle de concert avec un plafond de 4 m de haut, par exemple, salle bordée de baies vitrées. C'est quelque chose qui ne se fait pas du tout, ce n'est pas une salle de concert, c'est une salle polyvalente mais qui pourra accueillir des concerts. Au niveau de la sonorité, ce n'est pas bon du tout.

Donc, on va avoir une espèce de salle qui va être un fourre-tout, pour moi, où l'on va vouloir mettre un peu tout dedans : on va y mettre des concerts, on va y faire des expositions. Cela m'avait aussi interpellé un peu, parce qu'on a déjà Mendi Zolan ; cela va faire doublon. J'avais entendu parler d'expositions. C'est sûr, Mendi Zolan a été fait par votre prédécesseur, je vous taquine.

Ce sont des choses qui m'ont interpellé. Il y a d'autres choses qui me posent question sur ce projet et c'est pour cela que j'aurais aimé qu'on en discute tous ensemble. Il y en a qui parlaient de salle de repas, d'autres d'espèce de belvédère, d'autres de salle de concert. On ne peut pas tout mettre dans une telle salle. Comme salle de repas, si on en veut une, on a aussi le club-house d'Ondarraitz. On ne peut pas faire un fourre-tout à ce prix-là, surtout pour quelque chose qui va rester, et qui est là pour des années.

La problématique, c'est que quand on fait une salle comme ça et qu'on ne demande pas l'avis de personnes qui s'y connaissent, notamment de celles qui vont l'utiliser (associations, etc...), on peut arriver à faire des erreurs, comme cela avait été présenté pour le premier projet. Je ne sais pas s'il y en a un nouveau, mais dans ce premier projet, pour moi, il y avait des énormités.

J'avais aussi mis en avant que la solution la plus facile, peut-être la plus économique, et la plus pertinente, aurait été de proposer une salle de concert aux Variétés. C'est une salle qui s'y prête totalement, parce qu'elle ressemble à une rock-school. Ce sont des salles qui sont très prisées par les publics et par les groupes qui tournent. Le cinéma des Variétés n'a pas beaucoup de monde, on ne va pas se voiler la face, pourrait être déplacé à la salle Antoine d'Abbadie à la plage, à Sokoburu. Cela permettrait aussi de redynamiser l'été, d'aller boire un coup après en sortant du cinéma, et de faire des halles peut-être une salle où l'on pourrait accueillir des personnes, pendant les fêtes... Cela aurait fait 2 pôles de vie aux extrémités d'une zone que l'on veut dynamiser. Je pense que cela aurait été quelque chose ou ça serait, je ne sais pas si mon idée vous intéresse, quelque chose d'intéressant, et à moindre coût, car cela éviterait de faire cette salle fourre-tout où on veut tout mettre dedans et qui va coûter très cher. On pourrait réhabiliter le premier étage des halles et faire une salle de concert aux Variétés. J'amène une idée, vous en faites ce que vous voulez.

Ce qui me dérange vraiment dans cette gestion, c'est que je trouve que nous ne sommes pas respectés dans notre fonction d'élus, parce qu'on ne nous en parle pas. On ne va pas vous voler le projet. Si vous me demandez mon avis, je vous le donne avec grand plaisir, comme maintenant. Et les Hendayais aussi, parce que les Hendayais vont l'utiliser. C'est un gros projet. Comme on le fait pour le PLU, je pense qu'on pourrait leur demander ce qu'ils attendent d'une salle de concert, d'une salle polyvalente, quels sont leurs besoins.

Pour la demande de subvention, bien sûr que l'on va voter pour. Par contre, soyez sûrs que si le projet n'est pas pertinent et pas cohérent, on s'y opposera.

Mme KEHRIG COTTENÇON : une salle fourre-tout qui va coûter très cher, je ne peux pas te laisser dire cela parce que je trouve que c'est vraiment réduire un projet à quelque chose de quasi néant, non.

Tu as participé à la réunion, donc effectivement tu t'es exprimé comme d'autres collègues. Je pense que nous avons ouvert le débat très tôt. Effectivement, tout le monde n'était pas d'accord, et nous en avons tenu compte. Nous sommes donc revenus vers le bureau d'études puisqu'il ne t'a pas échappé que ce n'est pas nous, les élus en petit comité, qui décidons de ce que cette salle va devenir ou ce bâtiment va devenir. Nous avons donné commande auprès d'un groupement de bureaux d'études. Ils ont compris notre demande et les besoins et les ont analysés. Ils vous ont écoutés et ont écouté tous les élus qui étaient présents à cette réunion et ont repris leur copie. Ils sont en train de retravailler le sujet.

Actuellement, ils nous ont présenté une esquisse et c'est cette esquisse qui fait maintenant l'objet d'un dossier de demande de subvention. On n'est pas dans la même temporalité en ce qui concerne le dossier technique, et en ce qui concerne le dossier de subvention.

Il y a notamment une subvention qui ne doit surtout pas nous échapper, c'est la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'année 2018, et il faut absolument que l'on s'inscrive tout de suite, raison pour laquelle la délibération est présentée ce soir, pour obtenir les subventions les plus larges possibles.

En ce qui concerne le projet lui-même, nous aurons un retour du bureau d'études qui va être fait très prochainement et nous allons vous proposer une commission des travaux qui est ouverte aux élus qui siègent d'habitude dans cette commission, mais que l'on peut tout à fait ouvrir à tous les élus qui souhaitent travailler sur le sujet. On reviendra avec un dossier un peu plus avancé, sur lequel nous pourrions travailler. Se réunir pour discuter et chacun donner son avis, à 33, c'est très compliqué. Il faut que l'on ait une base minimum pour pouvoir travailler dessus, et je pense que cette base minimum va nous être produite par le bureau d'étude, très prochainement. Donc, vous recevrez une invitation avec une date de commission des travaux. On l'enverra à tous les élus du Conseil Municipal pour que chacun puisse se libérer et venir à la commission pour travailler.

Franchement, dire que l'on fait une salle fourre-tout... Il ne vous a pas échappé que les finances publiques de la ville d'Hendaye ne nous permettent plus de faire une salle avec une activité par bâtiment. Ce n'est juste plus possible. Effectivement, depuis le début de notre mandat, on part sur ce principe de mutualisation des salles.

Je pense que les techniciens qui travaillent sur le sujet, architectes et bureaux d'études, sont suffisamment compétents et sont là pour nous proposer des activités qui sont compatibles entre elles. Ils ne vont, bien évidemment, pas nous proposer des choses que l'on ne peut pas mettre dans une seule et même salle.

On va faire des entrées différentes, on va organiser ces plateaux. On avait 3 plateaux à la base. Vous avez bien compris qu'on ne va en faire que 2 puisque c'est inscrit dans la délibération qui vous est proposée ce soir.

Le projet sera cohérent, mais on peut tous en rediscuter et cette commission des travaux sera l'occasion d'en débattre et d'apporter encore effectivement des modifications. On sera au stade de l'Avant-Projet Sommaire. On peut encore à ce stade, apporter des modifications si le projet ne vous semble pas cohérent. Il n'y a aucun problème. Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question.

M. POUYFAUCON : oui, bien sûr, je te remercie. Tu parles de passer la commande. Moi, j'aurais aimé qu'on en discute un peu avant de passer cette commande, c'est tout ce que je dis.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais on en a discuté dans cette salle quand on a lancé l'appel d'offres.

M. POUYFAUCON : on a discuté du projet dans cette salle ? Je ne m'en rappelle pas du tout. Je ne me rappelle pas avoir débattu de ce qu'on allait faire à part à la plénière. Mais à la plénière, on avait déjà un projet.

Mme KEHRIG COTTENÇON : la plénière avait pour but de présenter le projet dans ses grands principes. La preuve en est, c'est qu'à la base, le projet qui avait été présenté dans cette salle, était éventuellement de faire 3 plateaux différents. Au vu de toutes les réactions et au vu de tous les arguments qui ont été présentés, vous voyez que dans la délibération de ce soir, il n'y a plus que 2 plateaux. Donc, avec une hauteur suffisante, avec un grill scénique, avec une scène... Toutes les améliorations qu'on a pu apporter, on les a d'ores et déjà apportées, pour continuer à travailler et pour présenter maintenant un dossier qui est au stade de l'APS, mais qui pourra encore, s'il y a des modifications à faire, être modifié.

M. POUYFAUCON : c'est cela qui m'intéresserait parce que tu me dis que les architectes sont compétents ; en attendant, la dernière fois, moi je suis désolé, c'était n'importe quoi ce qu'ils nous ont présenté.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je ne peux pas te laisser dire que c'est n'importe quoi.

M. POUYFAUCON : si, si. On ne propose pas à 3 M€ une salle de concert à 4 m de plafond.

Mme KEHRIG COTTENÇON : là, je ne suis pas d'accord. Tu n'es pas d'accord avec le projet qui t'est présenté, soit. D'abord, il y avait plusieurs versions qui étaient présentées. Tu peux ne pas être d'accord avec une des versions, avec les 2 ou avec les 3 si tu veux, mais on ne peut pas dire que c'est n'importe quoi. Je pense qu'il faut mettre de la mesure dans ce que l'on dit.

M. POUYFAUCON : ça dépend de la commande que tu as passée, aussi. Si tu dis "une salle où on peut tout faire", on ne peut pas tout faire dans une salle.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ce n'est pas non plus la commande que "j'ai" passée, c'est la commande que la municipalité a passée.

M. POUYFAUCON : la majorité.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je pense qu'il faut qu'on arrive à mettre un petit peu de raison dans nos propos. Je pense que c'est clair. Effectivement, nous avons rédigé un cahier des charges parce que les activités que l'on voulait retrouver ont été listées ; le bureau d'architectes nous a répondu en nous faisant des propositions. Ces propositions sont arrivées en plénière ; elles ne convenaient pas. Le cabinet est reparti avec tous les arguments que nous lui avons donnés et a rendu un autre projet, lequel vous sera présenté quand il sera un peu plus avancé dans le détail.

Il y a déjà des techniciens qui travaillent dessus pour donner aussi leur avis parce que, malgré tout, même si nous sommes élus, je pense que les techniciens ont aussi un avis à donner. Quand tu parles de la salle Mendi Zolan, on peut dire que les techniciens ont aussi des soucis au quotidien pour gérer la technique, etc. C'est le lot de tous les projets.

Donc, on associe les techniciens le plus tôt possible pour qu'ils nous fassent aussi leurs remontées. La fois prochaine, ce sera les avis d'élus, les avis des techniciens et nous aurons un projet qui, je l'espère, tiendra la route et, en tous cas, donnera satisfaction au maximum d'entre nous.

M. POUYFAUCON : très bien. Personnellement, je trouve que vous n'avez pas assez communiqué là-dessus et qu'on n'a pas assez débattu. Pour quelque chose qui va être mis en place en août, je suis désolé, on a eu une réunion pour l'instant, c'est tout. Pour moi, ce n'est pas suffisant pour le projet le plus important du mandat.

Mme CAZALIS : je pense que dans le travail de l' élu, en fonction effectivement de la position dans laquelle il se trouve, il expérimente des choses. Quand j'étais à ta place, dans l'opposition, et c'est pour cela que je pense que je peux te comprendre, j'ai expérimenté, par exemple, le fait de ne découvrir que sur délibération le centre social avec les enseignements artistiques. De mémoire, sur un projet aussi important que celui-là, on n'avait même pas eu de plénière, et justement, dans la continuité républicaine, je trouve que c'est dommage parce qu'une fois que le dossier m'est venu en charge, finalement, je le découvrais. C'est sûr que je pouvais aller chercher des informations, comme on vous le dit à vous mais, typiquement, c'est un projet qui n'avait jamais été débattu en commission Culture, sur lequel on n'avait jamais discuté en plénière. De toutes façons, les commissions Culture, à l'époque, se tenaient de manière annuelle, uniquement une seule réunion pour discuter des subventions.

Chacun a sa méthode de travail. Le temps des élus, c'est aussi des temps de réunions et des temps de travail. Je te rassure sur un principe, c'est que nous avons eu des équipes de travail, en particulier avec des personnes de la commission Culture, élus qui ont travaillé sur ce dossier, avec la Régie des Fêtes, avec l'urbanisme... pour définir effectivement le projet.

Quand tu débutes dans une volonté de réhabilitation, tu commences par écouter les souhaits de tout le monde. Dans les souhaits de tous, bien évidemment, certains sont compatibles et d'autres ne le sont pas, ou des choses peuvent être complémentaires. Tout cela fait partie des réflexions qui se font, qui ont lieu dans des discussions partagées, et des discussions qui sont aussi politiques et dans lesquelles, effectivement, en tant que membres de l'opposition, vous n'avez peut-être pas la place que vous souhaiteriez. Mais je crois que c'est aussi un peu le jeu de la majorité, qui est là pour discuter entre élus ; comme à l'époque, la majorité de M. SALLABERRY discutait certains dossiers sans que nous, dans l'opposition, nous soyons informés du processus.

Donc, dans ces discussions, il y a des choses que tu as évoquées, qui avaient déjà été proposées. Je te rassure, certaines personnes avaient imaginé, par exemple, le cinéma à la place des halles. C'est donc quelque chose qui avait été discuté. On n'est pas complètement hors sol, et on a essayé d'avoir une vision globale des besoins et des choses qui pouvaient se faire.

Il y a des réflexions qui ont été menées par les associations, par rapport aux associations, avec une réflexion pour savoir si on faisait un lieu uniquement musical, où on mettait le Conservatoire, Lanetik Egina et si on faisait un pôle musical, etc, en cohérence avec une salle.

Des réflexions et des pistes, il y en a eu énormément mais, il y a aussi un autre élément à prendre en compte, c'est que souvent, pour être efficace, c'est difficile de discuter à 35.

Donc, il y a eu des instances différentes de discussion et je t'assure qu'elles ont bien eu lieu. Dans ces instances de discussion, avait été abordée avant la plénière la question de la hauteur et du 3^e étage qui, effectivement, en plénière, n'avait pas été retenu. Le projet évoluant au fil des discussions, on a senti une tendance s'affirmer vers cette idée-là. Du coup, elle n'était peut-être pas dans le bon timing avec les architectes.

Ensuite, je terminerai juste là-dessus, ce n'est pas un fourre-tout, mais par contre, il est vrai que cela n'a pas été un exercice facile. Effectivement, les besoins de notre commune, aujourd'hui de 17 000 habitants, sont nombreux. Notre souhait de redynamisation du centre-ville est un enjeu important qui faisait que l'on était soucieux de ne pas avoir un espace vide ou un espace utilisé seulement les week-ends ou que les soirées... Toutes ces réflexions ont fait qu'effectivement cela n'a pas été aisé. En tous cas aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est que c'est loin d'être un fourre-tout.

Pour la partie culturelle, je peux dire que ce n'est pas un équipement culturel. Par contre, il y aura évidemment une plus-value culturelle à apporter à cet équipement. C'est un équipement qui doit servir au plus grand nombre, dans lequel on a essayé de travailler les complémentarités.

Je ne prétends pas y faire un "Mendi Zolan Bis" puisque tu l'as évoqué, Mendi Zolan me convient comme il est. Nous avons développé avec l'équipe, depuis que nous sommes arrivés, d'autres choses.

Mendi Zolan était essentiellement axé sur la diffusion avec une programmation de saison culturelle ; aujourd'hui, nous travaillons beaucoup plus sur de la mise à disposition de résidences, on s'est équipé, par exemple, d'Hazi Gazia parce que nous sommes sensibles à la création des compagnies artistiques. Donc, Mendi Zolan est non seulement un outil que l'on apprécie, mais que nous avons aussi valorisé pendant notre mandat par des actions et aussi par une extension au travers d'Hazi Gazia.

Aujourd'hui, pour ma part, ce projet au niveau culturel, a un intérêt de plus-value. Effectivement, à des temps donnés, il sera intéressant pour le service culturel, d'en disposer, comme il peut être intéressant pour le service Animation, pour une régie des fêtes, pour une association, qu'elle fasse de la danse, de la musique ou quoi que ce soit d'autre.

Je tiens donc à te rassurer. On n'est pas sur un fourre-tout, les réflexions ont été menées et les instances dans lesquelles elles ont été menées n'étaient peut-être pas celles dans lesquelles tu étais présent, mais c'est aussi un petit peu le jeu de la vie politique et; tu l'apprendras si, comme moi, un jour tu passes de l'opposition à la majorité.

M. POUYFAUCON : très bien. Tu me dis que ce n'est pas un fourre-tout, moi je n'en sais rien, je n'ai pas vu le nouveau projet, je le redis.

Tu nous parles au début, je ne sais pas d'où ça vient, quand tu étais dans l'opposition. Je pense que tu n'appréciais pas de ne pas être courant des choses, si cela est arrivé quand tu étais dans l'opposition. Il ne faut pas faire à autrui ce qu'on n'aime pas qu'on nous fasse, tout simplement. Ce serait pas mal.

Mme CAZALIS : à la différence qu'il y a au moins eu une plénière et des choses qui ont été faites. En plus, on est encore dans ce processus, dans lequel, Chantal vient de le rappeler, vous êtes associés si vous le voulez à une commission des travaux élargie. Il y a encore des choses qui vont être mises en place. On n'est pas encore à janvier 2019 on l'on pose la première pierre. La différence c'est que moi, sur les enseignements artistiques, j'ai vu juste un papier et c'est après, lorsque je suis arrivée aux responsabilités, que j'ai découvert ce qu'était le projet du Conservatoire, ce qu'il en était etc... C'est un peu différent sur le timing.

M. POUYFAUCON : je me fiche complètement du mandat précédent. Je te parle de ce qui va se passer. Franchement, je m'en fiche complètement, mais vraiment.

Mme CAZALIS : ce n'est pas pour revenir sur le mandat d'avant ou du mandat d'après, sincèrement, ce n'est pas ça.

M. POUYFAUCON : franchement, le mandat d'avant je m'en fiche complètement, moi je ne t'ai rien caché dans le mandat précédent alors ne revient pas me ramener ça devant s'il te plaît.

Tu me dis qu'on avait discuté de faire la salle aux Variétés. C'est très bien, mais je ne le sais même pas. On n'était pas là. Tu me dis qu'on ne peut pas discuter à 33, mais on parle d'un projet à plus de 3 M€. Tu me dis que c'est le jeu de la majorité, mais on n'est pas là pour jouer, on est là pour faire un projet pour les Hendayais. On n'est pas là pour jouer, on ne joue pas avec 3 M€. Il y a pas de jeu, on travaille ensemble pour faire quelque chose de cohérent, c'est tout. Je ne vais pas aller plus loin. Je suis désolé, tu as beau défendre ce projet, moi je ne peux pas le défendre pour l'instant parce que je n'ai pas les informations.

Oui, on vote une demande de subvention, sur le principe, si c'est pour dynamiser Hendaye, il n'y a pas de problème. Je suis désolé, je trouve scandaleux de ne pas nous donner davantage d'informations sur un projet de cette envergure. C'est mon point de vue. Peut-être, vous trouvez cela normal, moi, je ne vois pas la politique comme ça.

M. LE MAIRE : c'est votre point de vue et on le respecte M. POUYFAUCON. Simplement, encore une fois, j'ai bien entendu et nos collègues nous l'ont rappelé, nous sommes toujours dans le projet, donc le projet n'est pas ficelé. Nous sommes amenés à en discuter et nous allons d'ailleurs avoir le même type de débats et de discussions sur l'aménagement de la Place de la République, puisque ce sont 2 projets qui sont liés. Nous allons aller dans les quartiers à l'occasion de réunions de quartiers, expliquer à la fois ce qui va se passer dans les halles et sur la Place de la République. C'est un débat que nous retrouverons ici ensemble, et dans des plénières sûrement.

M. POUYFAUCON : c'est super, et j'espère que vous nous ferez participer, et les Hendayais aussi. Avec grand plaisir.

Mme KEHRIG COTTENÇON : Peio, je pense que je viens de te répondre. Je t'ai dit que le projet n'est pas ficelé, que vous étiez invités ou que vous alliez être invités à la prochaine réunion de la commission des travaux dans laquelle nous allons encore travailler sur ce projet. Je pense qu'il est quand même normal et cohérent de se dire qu'avant de critiquer, on va attendre de voir ce qu'il y a dedans. On va te proposer quelque chose qui fonctionnera. Ensuite, et seulement, tu pourras critiquer. Je pense que c'est quand même bien de critiquer après et pas avant.

M. POUYFAUCON : écoute, je fais avec ce que j'ai. Pour l'instant, le projet que l'on m'a présenté au début, pour moi, il est critiquable.

Mme KEHRIG COTTENÇON : qu'est-ce qu'on t'a présenté ?

M. POUYFAUCON : le projet que les architectes ont présenté.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais non, on ne t'a rien présenté. On t'a présenté seulement des scénarios que tu as critiqués de façon objective et positive. Maintenant, on a retenu les avis de tout le monde et c'est ensuite que l'on te présentera un projet. Pour l'instant, on ne t'a pas présenté de projet, seulement des intentions. Ne critique pas le projet, tu ne l'as pas encore vu. Que tu critiques les intentions, je le comprends, mais pas le projet.

M. POUYFAUCON : je ne peux pas accepter un projet pour lequel je n'ai aucune information. Toi, tu en as des informations Chantal, ne me dis pas le contraire. Ne dis pas que tu as autant d'informations que moi, tu en as davantage.

Mme KEHRIG COTTENÇON : j'espère, oui.

M. POUYFAUCON : ah, quand même ! Je ne vois pas l'intérêt de ne pas partager, franchement.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on ne va pas tomber dans le ridicule, bien sûr que j'ai des informations.

M. POUYFAUCON : ce qui est ridicule, c'est de ne pas partager des informations sur un projet aussi cher.

Mme KEHRIG COTTENÇON : franchement, on essaie de te faire partager mais il va falloir que tu mettes un peu du tien.

M. POUYFAUCON : je vais mettre du mien ; il n'y a aucun souci. Par contre, j'espère que l'on sera associés.

Mme KEHRIG COTTENÇON : tu seras attendu à la prochaine commission.

M. POUYFAUCON : avec grand plaisir.

Mme KEHRIG COTTENÇON : parfait. Nous aussi, ce sera avec grand plaisir.

M. LE MAIRE : en résumé, nous sommes tous d'accord pour faire une demande de subvention.

M. POUYFAUCON : voilà, en résumé, on est d'accord.

M. LE MAIRE : il fallait le dire.

M. POUYFAUCON : je vous avais dit qu'on était d'accord, mais que j'allais râler quand même.

M. LE MAIRE : d'accord, très bien.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

062.2018 – VENTE PAR LA COMMUNE DES PARTIES AE0095p1 et AE0095p2 DE LA PARCELLE AE0095 – AGORRETA – Mme Marie Louise LEGORBURU

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AE 0095 sise à Agoretta.

Mme Marie-Louise LEGORBURU, représentant les consorts LEGORBURU, a sollicité de la Commune la vente de la parcelle sur laquelle empiètent des bâtiments agricoles dont ils sont propriétaires. Il a été convenu que la transaction ne porterait que sur l'emprise de l'empiètement des bâtiments.

Le service des Domaines a estimé le prix de la transaction à 1.97 €/m² pour les parcelles AE0095p1 et AE0095p2 représentant respectivement 38 et 33 m².

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette régularisation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ –

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 55.

HENDAYE, le 27 avril 2018

Le Maire,
1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,



Kotte ECENARRO
Kotte ECENARRO

AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 27.04.2018

Le Maire,
1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,



Kotte ECENARRO
Kotte ECENARRO